



Procédure pour obtenir une carte d'accès à la station de lavage et des vignettes pour embarcations

Les résidents de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau peuvent se procurer **gratuitement** :

- une **carte d'accès magnétique** pour utiliser la station de lavage des embarcations nautiques;
- des **vignettes autocollantes** pour les embarcations qui demeurent en permanence sur le plan d'eau.

Étapes à suivre :

1. **Se présenter au bureau municipal** pendant les heures d'ouverture.
2. **Remplir le formulaire de demande** disponible sur place.
3. **Fournir une preuve de résidence**, par exemple :
 - permis de conduire,
 - compte de taxes,
 - facture de service (Hydro, télécom, etc.).

Important :

- Une carte d'accès est remise par adresse civique.
- Une vignette doit être apposée sur chaque embarcation stationnée en permanence sur le plan d'eau.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la municipalité au 819 449-4134 poste 100 ou par courriel à info@sainte-therese-de-la-gatineau.ca